

## Philippe Manoeuvre était à Cénac

### Éditorial

**L'épisode caniculaire de juin témoigne bien de la vulnérabilité de nos sociétés face à ces vagues de chaleur qui font partie des extrêmes climatiques les plus préoccupants.**

La France avait déjà été éprouvée durant l'été 2003. Et le mercredi 21 juin 2017 a été le jour le plus chaud depuis 1900.

Nous pouvons nous attendre à une augmentation très probable du nombre de jours de vagues de chaleur au XXI<sup>e</sup> siècle

Seule une politique climatique ambitieuse pour contrôler les émissions de gaz à effet de serre déterminera leur stabilisation dans la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle.

Par contre, il y a 3 chances sur 4 pour que, sans politique climatique, le nombre de jours de vagues de chaleur augmente de 5 à 25 jours du nord vers le sud par rapport à la période 1976-2005.

En asséchant la végétation, le changement climatique entraîne une augmentation du danger météorologique de feux de forêts qui augmentent depuis les années 1960 et devraient encore augmenter au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

Des températures plus élevées favorisent la transpiration des plantes et la diminution de l'eau contenue dans les sols. La végétation s'asséchant, le risque de départ de feu est plus fort. De plus, le changement climatique dans notre région devrait également entraîner une baisse de la pluviométrie aggravant le risque d'incendie.

Chacun d'entre nous peut contribuer à sa façon à la lutte contre le réchauffement climatique par un comportement citoyen. Economisons l'eau du robinet, récupérons l'eau de pluie pour arroser le jardin, ne brûlons pas nos déchets verts à l'air libre. Et soyons attentifs à nos proches, amis, familles et voisins en ces périodes de grande chaleur.

Que votre été soit beau et solidaire.

Catherine Veysy,  
Maire de Cénac




### À lire dans ce numéro



Restriction  
d'eau



Cénac révisé son PLU



L'ACCAV

## PRÉVENTION

**Interdiction d'incinération des déchets verts**

Depuis l'été dernier, une grande partie de notre pays souffre d'un déficit pluviométrique et des virulents incendies ont déjà impacté la Gironde en raison de la sécheresse et du vent.

**Il est donc rappelé par le Préfet de la Gironde que le brûlage à l'air libre des déchets verts est rigoureusement interdit.** Tous les déchets verts sont concernés par cette interdiction : collectivités, entreprises (notamment les paysagistes et espaces verts), particuliers (tonte de pelouse, taille de haies, débroussaillage, élagage...). Le maire ne peut pas déroger à cette interdiction et ne peut donc accorder aucune dérogation.

**Pour rappel, le brûlage des déchets est passible d'une contravention de 450 euros (article 131-13 du Code pénal).**

N'hésitez donc pas à recourir à des solutions alternatives en valorisant vos déchets verts telles que le compostage domestique, le broyage et le paillage, ou encore en les déposant dans une déchetterie.

## ENVIRONNEMENT

**Restriction d'eau**

La Préfecture de Gironde interdit le prélèvement sur le réseau d'adduction d'eau potable par arrêté du 27 juin 2017. L'arrosage des espaces verts publics ou privés, le lavage des véhicules, le remplissage des piscines sont strictement réglementés. Plus d'infos sur le site internet de la mairie.

## TRAVAUX

**Fuites d'eau et remplacement de câblage électrique**

Le remplacement du câblage électrique sur le bourg de notre commune se poursuit normalement. Les travaux devraient être terminés fin juillet.

Courant mai, deux ruptures de canalisations d'eau ont privé les habitants de l'avenue de Moutille et ceux des Graves pendant quelques heures. Merci à tous pour votre compréhension.

## PLU

**La commune révisé son PLU**

Par délibération du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal de la Commune a décidé la mise en révision de son plan local d'urbanisme (PLU). Pourquoi ?

**L**a mise en œuvre du document d'urbanisme actuel, conjuguée à l'attractivité de notre cadre de vie a conduit à un développement urbain très rapide entraînant la saturation des équipements publics (école sous-dimensionnée, capacité des réseaux de viabilisation) et une érosion des éléments fondateurs du site et de l'identité cénacaise.

Il est question d'actualiser et de réorienter le document approuvé il y a trois ans, de le compléter au regard des exigences apportées par le nouveau cadre législatif (Grenelle et ALUR).

Le nouveau PLU se devra d'affiner, de rééquilibrer et d'approfondir le PLU actuel. Il devra être un outil plus accompli et plus efficace pour :

- préserver le patrimoine naturel et de mieux contenir l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine de la commune,
- définir les conditions d'une intensification et d'un renforcement des centralités, et proposer des outils d'encadrement du développement du tissu d'habitat aéré, des anciens lotissements et des espaces pavillonnaires,
- articuler les problématiques du développement urbain, d'organisation de la mobilité et de l'amélioration des conditions d'accueil et du cadre de vie des habitants actuels comme des habitants futurs du territoire.

Débutée en février 2017 la révision définitive du PLU devrait être terminée pour en 2019 (1er semestre). D'ici là, plusieurs étapes vont associer les habitants de Cénac.

**Le point sur la démarche****Le 5 juillet, première réunion publique de présentation du diagnostic de territoire**

Le diagnostic se doit de synthétiser les perspectives d'évolution démographique, économique et l'état initial de l'environnement de notre commune (biodiversité et les milieux naturels ; gestion de l'eau ; analyse de consommation d'espaces agricoles et naturels et risques naturels et technologiques et le diagnostic urbain et paysager). Il est évolutif et sera consolidé tout au long de la démarche.

**La méthodologie : une approche croisée et**

**transdisciplinaire et trois réunions de commissions.**

Environnement + Paysage/ Socio-économique + Urbain/ division parcellaire (entretiens entre des architectes et une vingtaine de ménages porteurs de projet de division parcellaire).

**Les grandes échéances à venir 2017, 2018 et 2019**

De septembre 2017 au premier trimestre 2018 élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui se conclura par une seconde réunion publique au printemps 2018 et un débat en Conseil Municipal.

L'ensemble de ces analyses doivent nous permettre d'élaborer un nouveau règlement pour notre PLU plus proche des réalités de chacun de nos quartiers adaptés à la densification en zone urbaine et préservant les espaces naturels et agricoles dans les secteurs plus faiblement urbanisés. Plusieurs réunions de travail associant l'ensemble des partenaires (État, département, consulaires et société civile) seront nécessaires. Un commissaire enquêteur sera présent lors de la dernière phase de l'élaboration du PLU concernant la réalisation des zonages. Une réunion publique clôturera la démarche en 2019, le conseil municipal devant statuer à terme sur l'approbation et l'arrêté du nouveau PLU.

**Prévention Canicule****Vague de chaleur ou canicule ?**

On parle de vague de chaleur lorsqu'on observe des températures anormalement élevées pendant plusieurs jours consécutifs.

Une canicule, c'est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Quand celles-ci sont élevées pendant plusieurs jours consécutifs, le risque de mortalité augmente chez les personnes fragiles. Comme le grand froid, la canicule représente un danger pour la santé.

Attention aux signaux d'alerte qui indiquent un risque pour la santé : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre supérieure à 38 °C, vertiges et nausées, propos incohérents. ...

Les bons gestes en période de canicule : boire régulièrement de l'eau, manger en quantité suffisante, éviter les efforts physiques, ne pas boire d'alcool, maintenir sa maison au frais en fermant les volets le jour, donner et prendre des nouvelles de ses proches, ne pas hésiter à signaler à la mairie toute situation paraissant alarmante.

**En cas de malaise, appelez le 15.**

## ASSOCIATION

## L'association musicale devient AMAC



L'association fondée en 1984 prend une nouvelle envergure, c'est ce qui a été décidé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai dernier par l'ensemble des membres présents.

**A** fin de lui donner un nouveau souffle et une meilleure visibilité, l'association devient l'AMAC (Association des Musiques et des Arts de Cénac). Pour cette occasion, un nouveau logo a été créé par Damien Blochet, jeune Cénacais et adhérent. Ce visuel deviendra vite familier !

En complément des cours actuels (instruments, chant, musique électronique, ateliers groupe et création), l'AMAC proposera de nouvelles activités ayant un rapport à l'art et n'existant pas sur Cénac : écriture, dessin,

peinture, photographie, montage vidéo, sous forme de cours et/ou d'ateliers. D'ailleurs, un nouvel atelier musical visuel se prépare (Hip-hop Jazz Electro), mais chut, c'est un secret...

Pour préparer au mieux la rentrée de septembre, vous trouverez un flyer inséré à votre magazine préféré. Un coupon réponse vous invite à nous rejoindre en tant qu'adhérent ou animateur.

Alors artistes, créateurs, amateurs ou experts, venez partager votre passion, intégrez l'AMAC !

## Deux mariages et deux enterrements

Exit le Cénac Tennis Club (CTC), crée en 1982 et l'association Cénac / Latresne (ASCL), fondée en 1974.

**D**epuis le 20 mai dernier, le premier nommé a fusionné avec celui de Camblanes / Quinsac pour ne former qu'une seule entité, fruit d'un projet de développement de la discipline sur le territoire, initié en 2012. « Avec 8 courts extérieurs dont 5 éclairés et 2 courts couverts répartis sur les 3 communes, les joueurs de tennis en herbe et les compétiteurs aguerris trouveront leur bonheur » s'enthousiasme Jean-Marc Bonnet, vice-président de la nouvelle structure. Il est vrai qu'avec la livraison, en juin, de la salle des sports de raquette intercommunale, sise sur Camblanes, les adeptes de la petite balle jaune disposeront d'infrastructures haut de gamme, d'autant que les créneaux horaires, attribués par la CdC, font la part belle aux licenciés, toutes catégories confondues (à partir de 5 ans). Raison de plus pour s'inscrire – au 06.47.24.60.14 - rapidement tant les places sont, néanmoins, limitées.

Concernant le rugby, une page de 43 ans se tourne se tourne définitivement. Place désormais au Rugby Club de la Pimpine (RCP), fruit de la fusion entre l'ASCL et Sadirac et entérinée par une assemblée constituante le 28 juin. Le nouveau club devrait pouvoir compter sur plus de 500 licenciés et devenir une référence phare de l'Ovalie sur le



secteur. « Le projet aboutit enfin, vieux serpent de mer, qui aura nécessité de longues tractations. Pour espérer grandir et développer tout notre potentiel composé de tant de talents aussi bien sportifs que bénévoles, la fusion était devenue impérieuse. Et comme l'envie était partagée, le moment de basculer se révélait propice » indique Christophe Deguilem, co-président du RCP. Là aussi, le club bénéficiera d'équipements de qualité, actuellement en cours d'achèvement sur la plaine des sports, financés par la CDC Porte-Entre-deux-Mers, à savoir un terrain synthétique d'entraînement flambant neuf et un terrain d'honneur homologué entièrement refait. La municipalité tient à rendre un hommage appuyé à Eric Pauly pour son total dévouement.

### Ouverture mairie et bibliothèque pendant l'été

La mairie sera fermée le samedi du 8 juillet au 18 août et sera ouverte les autres jours de la semaine aux horaires habituels.

La bibliothèque sera ouverte tout le mois de juillet jusqu'au 5 août, aux horaires habituels et sera fermée exceptionnellement le samedi 15 juillet. Elle sera fermée du 7 août au 28 août.

### Un bus pour votre santé



Les professionnels de santé de l'association Proxisanté font une halte sur la place du bourg pour des moments d'échanges autour d'activités physiques adaptées et de conseils diététiques à appliquer à la maison. À destination des séniors, les activités proposées sont pratiques et ludiques.

#### Proxisanté, c'est qui ?

Une équipe de professionnels de santé, (médecins, infirmiers, diététiciennes, enseignants en activité physique adaptée, psychologue, sophrologue) qui met à disposition ses compétences en animant des ateliers de groupes ou individuels afin d'accompagner chaque personne en développant son autonomie afin de maintenir ou améliorer sa qualité de vie.

Programme à Cénac, sur la place du Bourg 6 septembre : Journée découverte

Des ateliers gratuits sont également proposés les 13 et 27 septembre et 4, 11, 18 octobre 2017

Infos et inscriptions : 05 56 32 95 51

### ÉCOLE

#### Une kermesse et un départ



La kermesse de l'école a offert un spectacle de grande qualité porté par un vrai projet collectif. Guylaine Settini, institutrice des Grandes Sections de Maternelle, a versé sa larme pour sa dernière kermesse ! Après 16 ans passés à l'école de Cénac, Guylaine part à la retraite ! Dès la rentrée l'école comptera une classe de plus pour les maternelles.

### ASSOCIATION

#### ACCAV



L'ACCAV (Association Cénacaise des Commerçants, Artisans et Viticulteurs) a tenu son Assemblée générale le 15 juin dernier. Le bureau actuel étant démissionnaire, Alexandra Vacher, Jane Beaucamp et Justine Papon se sont proposées pour assurer la suite de l'association. L'ensemble des membres présents a voté à l'unanimité pour ce nouveau bureau.

Alexandra Vacher, présidente  
Jane Beaucamp, trésorière  
Justine Papon, secrétaire

# RETOUR EN IMAGES



Soirée de l'Accav



Festival Jazz 360



Fête du judo



Concert Charlaz



Fête de la musique



Pique-Nique au Château Duplessy

Concert « the Last Band in town »



Débat « les 40 ans du punk »



Vernissage aux «Acacias »



Bourse aux livres



Concert « Fatty et Shorty Ramones »



Gala de danse

**Cénac** Infos

Journal municipal édité par la Mairie de Cénac

Tél. 05 57 97 14 70

cenac.33.mairie@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Catherine Veysy

Élu à la communication : Jean-Christophe Dudreuil

Ont participé à ce numéro : Catherine Veysy,  
Jean-Christophe Dudreuil, Éric Latouche, Valérie Paraboschi

Photos : Jean-Christophe Dudreuil

Impression : Graphits, tirage à 1000 exemplaires

Astreinte Mairie : Tél. 06 75 24 19 29

[www.mairiedecenac33.com](http://www.mairiedecenac33.com)